



LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES ENFANTS DANS LE CANTON DE GENÈVE EN 2018

Cette note présente les principaux résultats de la dernière enquête¹, menée en 2018, sur les pratiques et préférences des familles genevoises en matière d'accueil des jeunes enfants. Elle met en exergue la diversité de la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants, mais également que les besoins des familles en l'état ne sont pas encore satisfaits.

PLUS DES TROIS QUARTS DES JEUNES ENFANTS ONT UNE PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE

Dans le canton de Genève, plus des trois quarts des enfants d'âge préscolaire (77%) sont concernés par une prise en charge extra-parentale au moins une demi-journée par semaine, ce qui représente environ 17'600 enfants. Un peu moins du quart des enfants (23%, soit environ 5'300 enfants) sont ainsi gardés uniquement par leurs parents, le plus souvent la mère, durant la journée.

Bien que la part des enfants confiés à une tierce personne ou à une structure d'accueil soit similaire à celle qui était observée en 2014, le nombre d'enfants d'âge préscolaire a augmenté au cours des quatre dernières années (+6%, soit près de 1'500 enfants supplémentaires).

Prise en charge des enfants d'âge préscolaire

	2014		2018	
	Nombre d'enfants	En %	Nombre d'enfants	En %
Prise en charge extra-parentale*	16'576	78%	17'572	77%
Gardés uniquement par les parents	4'780	22%	5'224	23%
Total	21'356	100%	22'796	100%

N.B.: En 2002, la part des enfants ayant une prise en charge extra-parentale était de 69%.

* Au moins une demi-journée par semaine.

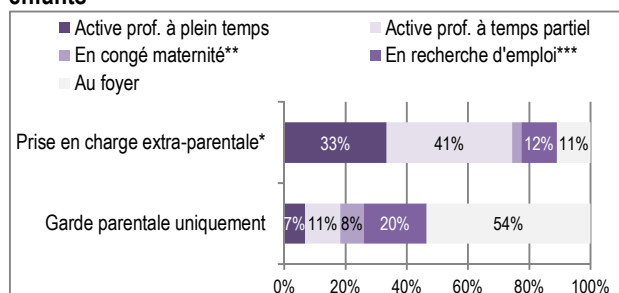
Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2014 et 2018)

UNE PRISE EN CHARGE PRINCIPALEMENT LIÉE À L'ACTIVITÉ DE LA MÈRE

Confier ou non ses enfants en bas âge à une tierce personne ou à une structure d'accueil durant la journée et la semaine est, le plus souvent, lié à l'activité professionnelle des parents, mais repose principalement sur la situation professionnelle de la mère.

Dans les trois quarts (74%) des cas, lorsque l'enfant bénéficie d'une prise en charge extra-parentale, la mère est active professionnellement, le plus souvent à temps partiel. A contrario, quand les enfants sont gardés uniquement par les parents, la mère est le plus souvent au foyer ou, dans une moindre mesure, en recherche d'emploi ou au chômage.

Situation d'activité de la mère, selon la prise en charge des enfants



* Au moins une demi-journée par semaine. ** Ou en congé parental, avec reprise de travail prévue. *** Ou au chômage, en formation.

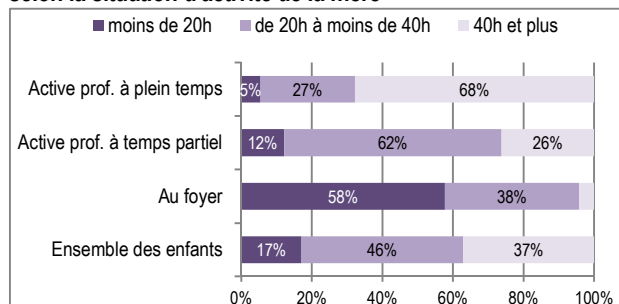
Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

Le fait de confier ou non un enfant est en revanche bien moins lié à l'activité du père. Quelle que soit la situation, les pères sont majoritairement actifs professionnellement: dans 91% des cas lorsque l'enfant est confié et dans 78% des cas lorsqu'il ne l'est pas.

PLUS DU TIERS DES ENFANTS CONFISÉS ONT UNE PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE À PLEIN TEMPS

Les enfants sont confiés en moyenne 32 heures par semaine à une tierce personne ou à une structure d'accueil (soit en moyenne 1 heure de plus qu'en 2014). Un peu plus du tiers des enfants (37%) ont une prise en charge à plein temps (40 heures ou plus), les autres enfants ayant un temps de prise en charge moins élevé.

Durée hebdomadaire de la prise en charge extra-parentale, selon la situation d'activité de la mère



Champ: Enfants bénéficiant d'au moins une prise en charge extra-parentale (n=17'572).
Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

Quand les parents travaillent, l'intensité de la prise en charge extra-parentale est souvent liée au taux d'activité de la mère. En effet, lorsque la mère est active à plein temps, les deux tiers des enfants confiés (68%) ont une prise en charge à plein temps alors que quand elle travaille à temps partiel, les trois quarts des enfants ont une prise en charge inférieure à 40 heures par semaine.

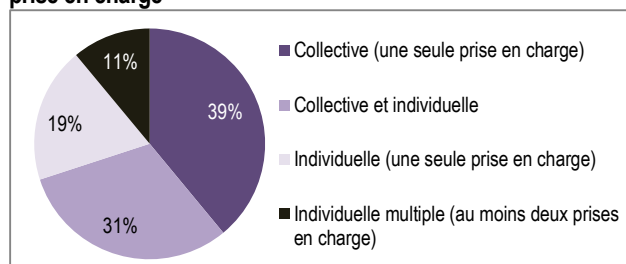
Par ailleurs, quand la mère travaille à temps partiel, dans les trois quarts des cas (78%), elle a baissé son taux d'activité suite à la naissance d'un enfant, en général le premier. Lorsque le père travaille à temps partiel, c'est moins souvent le cas (44%). Quant aux mères travaillant à plein temps, dans plus de la moitié des cas (59%), elles souhaiteraient réduire leur taux d'activité alors que c'est le cas du quart des pères lorsqu'ils travaillent à plein temps (27%).

PLUS DES DEUX TIERS DES ENFANTS CONFISÉS BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE COLLECTIVE

Concernant les types de prise en charge extra-parentale, différentes solutions peuvent être adoptées et mises en place par les parents selon leurs besoins en termes d'horaire et de jours, leurs conceptions éducatives, leurs moyens financiers et surtout l'offre de prise en charge existante et disponible au moment où ils en ont besoin.

La situation la plus courante est une prise en charge unique de type collectif (crèche, jardin d'enfants, école privée) et concerne 39% des enfants régulièrement confiés. Vient ensuite le recours conjoint à une prise en charge de type collectif et de type individuel (grands-parents, personne à domicile, accueillante familiale de jour, membre de la parenté, voisins ou amis) pour 31% des situations. Le recours à une ou plusieurs prises en charge de type individuel arrive ensuite (19% et 11% des enfants confiés).

Prise en charge extra-parentale, selon le type et le nombre de prise en charge



Champ: Enfants bénéficiant d'au moins une prise en charge extra-parentale (n=17'572).
Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

Concernant les différents modes d'accueil, 44% des enfants confiés fréquentent une structure d'accueil collective de la petite enfance de type crèche et 21% un jardin d'enfants. Les écoles privées, proposant une préscolarisation à partir de 3 ans, accueillent quant à elles 5% des enfants confiés.

Parmi les prises en charge de type individuel, c'est le recours aux grands-parents qui est le plus important (37% des enfants confiés), mais celui-ci vient généralement compléter une autre prise en charge; ce qui est aussi souvent le cas lorsque d'autres membres de la parenté ou encore des voisins ou des amis sont sollicités.

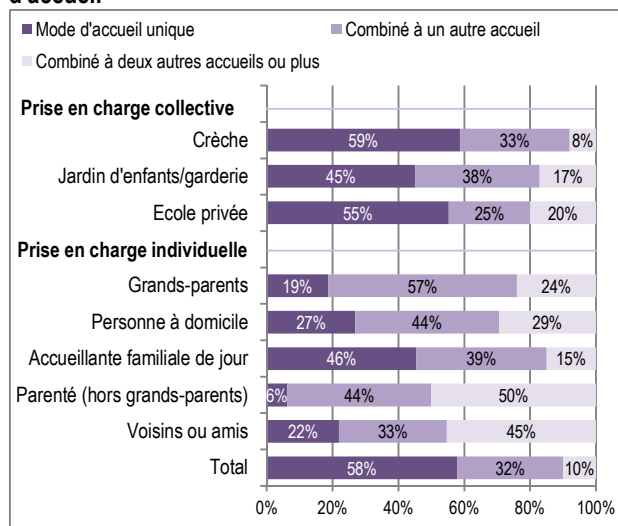
Enfin, le recours à une personne à domicile concerne un enfant confié sur six (16%), tout comme le recours à une accueillante familiale de jour² (14%), ce dernier étant plus souvent l'unique prise en charge des enfants.

Prise en charge extra-parentale selon le mode d'accueil

	Nombre d'enfants confiés	En % des enfants confiés
Prise en charge collective		
Crèche	7'848	44%
Jardin d'enfants/garderie	3'641	21%
Ecole privée	871	5%
Prise en charge individuelle		
Grands-parents	6'558	37%
Personne à domicile	2'833	16%
Accueillante familiale de jour	2'479	14%
Parenté (hors grands-parents)	1'829	10%
Voisins ou amis	976	6%

N.B. Le total dépasse le nombre d'enfants confiés puisque, pour une partie des enfants, les parents ont recours à deux, voire trois modes d'accueil.
Champ: Enfants bénéficiant d'au moins une prise en charge extra-parentale (n=17'572).
Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

Prise en charge extra-parentale multiple, selon le mode d'accueil



Champ: Enfants bénéficiant d'au moins une prise en charge extra-parentale (n=17'572).
Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

Diverses raisons amènent les parents à recourir à plusieurs modes d'accueil. Dans le tiers des cas (32%), il s'agit d'une contrainte, les parents n'ayant pas trouvé d'autres solutions pour couvrir et organiser la prise en charge de leur enfant, en particulier lorsque les parents doivent recourir à plusieurs prises en charge de type individuel.

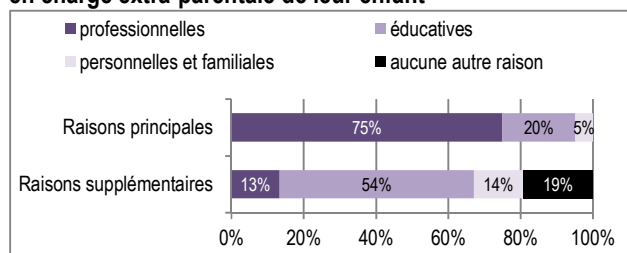
Les familles ont aussi recours à plusieurs modes d'accueil par choix personnel (27% des cas) ou pour des raisons pratiques et organisationnelles (25% des cas), un seul mode d'accueil ne couvrant probablement pas l'ensemble de leurs besoins.

Enfin, cette situation est aussi liée pour une partie des familles aux coûts relatifs à la prise en charge de leur enfant (16% des cas), ceux-ci pouvant être diminués en faisant notamment appel aux grands-parents pour une partie de la prise en charge.

LES ENFANTS SONT PRINCIPALEMENT CONFISÉS POUR DES RAISONS PROFESSIONNELLES

Lorsqu'une prise en charge extra-parentale est mise en place, celle-ci répond avant tout à des besoins professionnels: c'est la raison principale pour les trois quarts (75%) des enfants confiés et la deuxième raison pour 13% des enfants confiés.

Principales raisons avancées par les parents pour la prise en charge extra-parentale de leur enfant



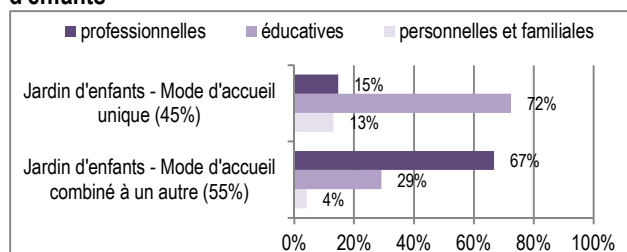
Champ: Enfants bénéficiant d'au moins une prise en charge extra-parentale (n=17'572).
Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

Les considérations éducatives (socialisation, contacts avec d'autres enfants, jeux et activités, etc.) sont indiquées par les parents comme raison principale pour 20% des enfants confiés, celles-ci étant surtout mentionnées dans un deuxième temps.

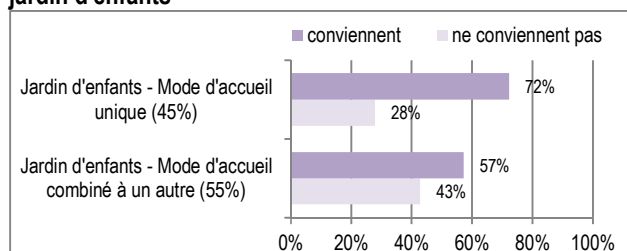
Les raisons éducatives sont particulièrement mises en avant par les parents quand le recours à un jardin d'enfants est l'unique prise en charge de l'enfant (72%), ce qui est bien moins le cas lorsque la fréquentation du jardin d'enfants est combinée à une autre prise en charge (29%).

Ceci montre qu'il existe pour ce mode d'accueil un usage de la part des parents assez différencié. En effet, la mission première des jardins d'enfants étant de permettre une socialisation de l'enfant hors du milieu familial, ces lieux d'accueil offrent bien souvent un temps d'accueil réduit (à mi-temps, sans le repas de midi) et ont, en général, des horaires d'ouverture moins compatibles avec une activité professionnelle. Il est donc plutôt rare que ce mode d'accueil puisse répondre à lui seul aux besoins des parents qui travaillent.

Principales raisons avancées pour le recours à un jardin d'enfants



Satisfaction des horaires d'ouverture* pour le recours à un jardin d'enfants



* Journaliers et/ou hebdomadaires.

Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine à un jardin d'enfants (n=3'641).

Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

LA PRISE EN CHARGE HORS DES HORAIRES STANDARDS REPOSE PRINCIPALEMENT SUR LES GRANDS-PARENTS

Pour des raisons d'ordre professionnel (travail le week-end, horaires de travail décalés, etc.) ou personnel, une partie des parents sont amenés à confier leurs enfants tôt le matin, tard le soir, la nuit ou encore le week-end.

Ainsi, parmi l'ensemble des enfants ayant une prise en charge extra-parentale durant la journée au cours de la semaine (tous types d'accueil confondus), une partie d'entre eux sont également pris en charge régulièrement par une tierce personne tôt le matin avant 7h (12%), après 19h (16%), la nuit entière (10%), le samedi (11%) ou encore le dimanche (8%). Dans un peu plus de la moitié des cas, la prise en charge des enfants à ces différents moments répond à des besoins liés à l'activité professionnelle des parents.

Prise en charge extra-parentale hors des horaires standards

	Nombre d'enfants confiés	En % des enfants confiés
Avant 7h	2'104	12%
Après 19h	2'725	16%
La nuit entière	1'710	10%
Le samedi	1'983	11%
Le dimanche	1'445	8%
Au moins un de ces moments	4'749	27%

Champ: Enfants bénéficiant d'au moins une prise en charge extra-parentale (n=17'572).

Prise en charge extra-parentale hors des horaires standards, selon le mode d'accueil

	Avant 7h	Après 19h	La nuit	Le samedi	Le dimanche
Grands-parents	63%	67%	84%	70%	75%
Parenté (hors grands-parents)	17%	20%	(14%)	23%	23%
Accueillante familiale de jour	23%	(5%)	(-)	(8%)	(-)
Personne à domicile	(9%)	18%	(-)	(9%)	(-)
Voisins, amis	(7%)	(6%)	(-)	(-)	(-)

Champ: Enfants régulièrement confiés en dehors des horaires standards.

Préférences parentales pour la prise en charge des enfants hors des horaires standards, selon le mode d'accueil

	Avant 7h	Après 19h	La nuit	Le samedi	Le dimanche
Grands-parents	38%	46%	72%	52%	55%
Parenté (hors grands-parents)	(9%)	17%	(16%)	21%	22%
Accueillante familiale de jour	(6%)	(-)	(-)	(-)	(-)
Personne à domicile	16%	24%	(8%)	13%	(12%)
Crèche	43%	23%	(-)	23%	(16%)

N.B. Les totaux peuvent dépasser 100% car, pour une partie des enfants, les parents font appel à différentes personnes pour le même moment.

Peu significatif: (...%). Non significatif: (-).

Champ: Enfants régulièrement confiés en dehors des horaires standards.

Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

Les grands-parents sont les plus sollicités, que ce soit le matin tôt (63% des enfants pris en charge avant 7 heures sont confiés aux grands-parents), le soir (67%), la nuit (84%), le samedi (69%) ou encore le dimanche (75%). Les autres membres de la parenté sont aussi sollicités, mais dans une moindre mesure, à ces différents moments de la journée ou de la semaine. Les accueillantes familiales sont, quant à elles, plutôt sollicitées le matin avant 7 heures (23%) et les personnes à domicile en soirée après 19 heures (18%).

À noter que la mise en place d'une prise en charge de l'enfant tôt le matin avant 7h et tard le soir après 19h fait en général office de relais entre les parents et le mode d'accueil principal.

Pour un accueil en dehors des horaires standards, les parents semblent vouloir privilégier un environnement familial pour leurs enfants en faisant plutôt appel à la famille proche, voire à une personne extérieure pour une garde à domicile.

Toutefois et dans le même temps, dans l'idéal, les parents préféreraient si possible un peu moins solliciter les grands-parents, en particulier tôt le matin avant 7h, une partie des familles préférant pouvoir déposer leur enfant à une crèche tôt le matin avant 7h, tout comme le soir après 19h ou le samedi mais dans une moindre mesure.

DES CHOIX SOUVENT CONTRAINTS PAR LA DISPONIBILITÉ DE L'OFFRE

Dans un contexte où l'offre de places en crèche ne couvre pas l'entier des besoins selon les préférences des familles, pour le tiers des enfants au bénéfice d'une prise en charge extra-parentale, les parents ont recours à un ou plusieurs modes d'accueil ne correspondant pas à leur souhait initial. En effet, la grande majorité de ces parents souhaitaient au départ pour leur enfant une place en crèche (81%).

Concernant les différents modes d'accueil, hormis les voisins ou les amis, c'est le recours à une accueillante familiale de jour ou à une personne à domicile qui correspond le moins aux souhaits initiaux des parents. Pour l'accueil familial de jour, c'est particulièrement le cas lorsque l'accueillante familiale de jour n'est pas agréée³ (82%). Pour le recours à une personne à domicile, c'est plus souvent le cas lorsque c'est la seule prise en charge.

Prise en charge extra-parentale, selon le souhait initial et la satisfaction actuelle lorsque le recours à un mode d'accueil ne correspond pas au souhait initial

	Ne correspond pas au souhait initial	Peu ou pas satisfait de la situation actuelle
Prise en charge collective		
Crèche	4%	8%
Jardin d'enfants/garderie	25%	28%
Ecole privée	28%	(-)
Prise en charge individuelle		
Grands-parents	36%	25%
Personne à domicile	62%	27%
Accueillante familiale de jour	65%	26%
Parenté (hors grands-parents)	46%	30%
Voisins/amis	71%	30%

Non significatif: (-).

Champ: Enfants bénéficiant d'au moins une prise en charge extra-parentale (n=17'572).
Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

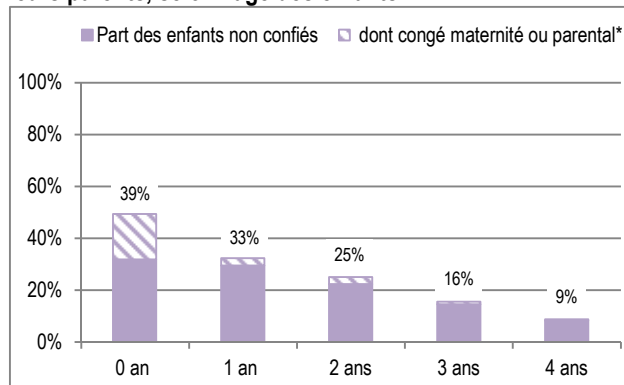
Au final, les familles s'accommodent, s'arrangent et s'organisent pour trouver des solutions, plus ou moins complexes, qui répondent à leur besoin et qui, en général, les satisfont.

En effet, les parents sont peu ou pas satisfaits de l'organisation qu'ils ont pu mettre en place dans 10% des cas. L'insatisfaction des parents est plus élevée (pour environ le quart des enfants) quand ils doivent recourir à plusieurs modes d'accueil, ou lorsqu'ils n'ont pas trouvé le mode d'accueil qu'ils souhaitaient, ou encore lorsque les horaires d'accueil ne conviennent pas à l'organisation familiale et professionnelle.

GARDE UNIQUEMENT PAR LES PARENTS: UNE SITUATION SOUVENT NON SOUHAITÉE

Globalement, un peu moins du quart (23%) des enfants d'âge préscolaire, soit 5'224 enfants, sont gardés uniquement par leurs parents, en général la mère. Plus l'enfant est jeune, plus il est susceptible d'être pris en charge uniquement par les parents.

Part des enfants d'âge préscolaire gardés uniquement par leurs parents, selon l'âge des enfants



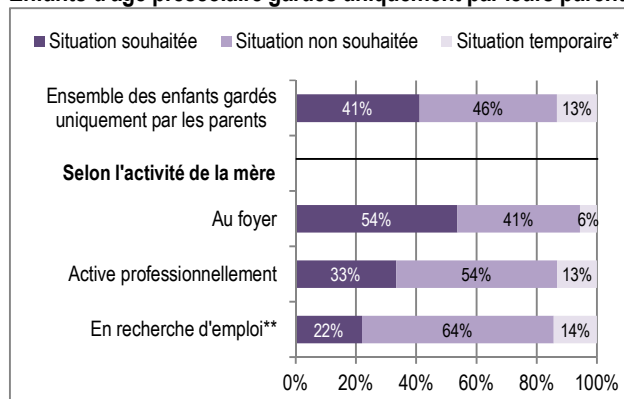
* Avec reprise de travail prévue.

Champ: Enfants ne bénéficiant d'aucune prise en charge extra-parentale (n=5'224).
Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

Pour près de la moitié (46%) des enfants ne bénéficiant d'aucune prise en charge extra-parentale au moment de l'enquête, cette situation ne correspond pas à ce que les parents souhaitent.

Les parents indiquent n'avoir pas trouvé de place dans une structure d'accueil collectif (67%), surtout en crèche. Ils jugent également les coûts de prise en charge trop élevés (40%). Près des trois quarts de ces enfants sont inscrits sur une liste d'attente au moment de l'enquête, dont un quart pour lesquels une place a été attribuée dans les mois à venir.

Enfants d'âge préscolaire gardés uniquement par leurs parents



* Congé maternité ou parental avec reprise de travail prévue.

** Ou au chômage, en formation.

Champ: Enfants ne bénéficiant d'aucune prise en charge extra-parentale (n=5'224).
Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

Enfin, le fait de se retrouver dans une situation non souhaitée s'observe, que la mère soit au foyer, active professionnellement⁴ ou encore en recherche d'emploi.

Ceci est probablement révélateur, pour une partie de ces mères, de la difficulté du retour sur le marché du travail après la naissance d'un enfant.

AMÉLIORER L'OFFRE D'ACCUEIL ET ALLÉGER LES COÛTS LIÉS À LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

Concernant la politique familiale et les différentes aides qui peuvent être apportées aux parents, la moitié des familles souhaite, en toute première priorité, que l'offre d'accueil pour la petite enfance soit améliorée. Des mesures pour alléger les coûts de garde sont retenues comme prioritaires par 29% des familles; des mesures pour favoriser les parents à prendre en charge eux-mêmes leurs enfants durant la journée recueillent 21% d'opinions favorables en première priorité.

Si l'on s'intéresse à la combinaison de ces trois mesures, alors 58% des familles souhaitent un développement de l'offre d'accueil et un allègement pour les familles du coût de la garde des jeunes enfants.

Mesures à développer en priorité pour soutenir les parents ayant de jeunes enfants: opinion des familles

	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité
Améliorer l'offre d'accueil pour la petite enfance	50%	32%
Alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants	29%	47%
Favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes	21%	21%
Total	100%	100%

Champ: Familles ayant au moins un enfant d'âge préscolaire.

Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

Lorsque la priorité pour les familles est d'améliorer l'offre d'accueil dans la petite enfance, dans 85% des cas, ces dernières pensent qu'il faut augmenter le nombre de places en crèche. A noter que 9% des familles sont favorables à la création de structures d'accueil adaptées à des horaires irréguliers, de nuit ou encore d'urgences.

Pour alléger les coûts de garde, les parents pensent avant tout que cela passe par une baisse des tarifs des crèches (43%) ou par une allocation pour frais de garde (39%), une augmentation de la déduction des impôts pour les frais de garde recueillent moins d'avis favorables (16%).

Enfin, quant à ce qui pourrait favoriser la prise en charge des enfants par les parents eux-mêmes durant la journée, les familles sont plus partagées: offrir un salaire au parent au foyer (36%), aménager des horaires de travail compatibles avec la vie familiale (25%), compenser financièrement une réduction du temps de travail (19%) et instaurer un congé parental obligatoire (18%).

AU MOMENT DE L'ENQUÊTE, 3'800 ENFANTS ÉTAIENT EN ATTENTE DE L'ATTRIBUTION D'UNE PLACE EN CRÈCHE

Au moment de l'enquête, 4'920 enfants étaient inscrits sur une liste d'attente en crèche, dont 1'140 pour lesquels les parents savaient d'ores et déjà qu'une place leur avait été attribuée dans les mois à venir, soit donc environ 3'800 enfants pour lesquels les parents étaient en attente de l'attribution d'une place en crèche.

Dans la grande majorité des cas (83%), ces enfants sont inscrits sur une liste d'attente en crèche dans leur commune de domicile. Pour les cas restants, ils sont inscrits sur une liste d'attente en crèche dans la commune de travail de l'un des parents (5%) ou sur deux listes d'attente (communes de domicile et de travail, 12%).

Au moment de l'enquête, un peu plus du tiers des enfants gardés uniquement par leurs parents sont inscrits sur une liste d'attente en crèche, en particulier les enfants pour lesquels cette situation est temporaire (congé maternité ou parental) ou non souhaitée.

Concernant les enfants ayant une prise en charge extra-parentale (hormis ceux qui fréquentent une crèche), un sur trois est inscrit sur une liste d'attente en crèche au moment de l'enquête. C'est le cas d'environ 4 enfants confiés sur 10 à une accueillante familiale, à une personne à domicile ou encore aux grands-parents.

Par ailleurs, les enfants inscrits sur une liste d'attente en crèche au moment de l'enquête concernent tous les enfants du canton: le tiers en Ville de Genève et dans les communes-villes, et le quart dans les petites communes⁵.

DÉCALAGE ENTRE L'OFFRE ET LES PRÉFÉRENCES PARENTALES

Parmi l'ensemble des enfants (ayant une prise en charge extra-parentale ou étant gardés uniquement par les parents au moment de l'enquête), les préférences parentales pour un accueil en crèche (en tant que mode d'accueil principal) représentent un volume de 13'743 enfants. Selon cette photographie effectuée courant mai-juin 2018, étant donné que 7'848 enfants fréquentaient déjà la crèche au moment de l'enquête, on peut en déduire un déficit d'accueil pour 5'896 enfants selon les préférences exprimées par les parents en matière de prise en charge.

Par conséquent, les autres modes d'accueil ont moins les faveurs des parents en tant que mode d'accueil principal. C'est en particulier le cas pour le recours aux grands-parents, à des membres de la parenté ou encore à des voisins ou amis, ces modes d'accueil étant plutôt utilisés comme mode d'accueil complémentaire.

A noter que, comparativement aux enfants qui fréquentent une crèche au moment de l'enquête, les enfants pour lesquels cet accueil fait défaut sont plus souvent de tout jeunes enfants, âgés de moins de 2 ans, en particulier lorsqu'ils sont gardés uniquement par les parents.

Usages et préférences pour le principal mode d'accueil des enfants (en nombre)

	Usages	Préférences	Ecart
Prise en charge collective			
Crèche	7'848	13'743	-5'896
Jardin d'enfants / garderie	3'641	3'310	+332
Ecole privée	871	1'156	-285
Prise en charge individuelle			
Grands-parents	6'558	1'074	+5'484
Personne à domicile	2'833	724	+2'109
Accueillante familiale de jour	2'479	778	+1'701
Parenté (hors grands-parents)	1'829	187	+1'643
Voisins/amis	976	46	+930
Les parents eux-mêmes	5'224	1'528	+3'717

N.B. La somme des usages dépasse le nombre total d'enfants car pour une partie d'entre eux les parents ont recours à deux, voire trois modes d'accueil.

Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

AUGMENTER L'OFFRE DE 3'200 PLACES EN CRÈCHE POUR SATISFAIRE LES PRÉFÉRENCES DES PARENTS

Chaque année, c'est au cours de l'été qu'un nombre important de places en crèche sont libérées par la volée d'enfants entrant à l'école. C'est en effet à ce moment-là qu'il est possible de répondre au mieux à la demande et de satisfaire une partie des familles, de nouvelles demandes venant ensuite s'ajouter tout au long de l'année scolaire à celles restées en attente.

Ainsi, en considérant le nombre de demi-journées en crèche souhaité par les parents, on peut estimer qu'au moment de la rentrée scolaire, il manque 3'200 places en crèche dans le canton de Genève pour satisfaire, dans l'idéal, les préférences des parents en matière de prise en charge des enfants d'âge préscolaire: 1'150 en Ville de Genève, 1'550 dans les communes-villes et 500 dans les petites communes.

Estimation du nombre de places en crèche manquantes pour satisfaire les préférences parentales, selon le lieu de résidence et le moment dans l'année

	Au début de l'année scolaire	A la fin de l'année scolaire
Ville de Genève	1'150	1'600
Communes-villes	1'550	2'000
Petites communes	500	600
Ensemble du canton	3'200	4'200

Source: Enquête "Pratiques et préférences parentales" – OCPE/SRED (2018)

En fin d'année scolaire, moment où le marché des places de crèche est le plus saturé, les préférences parentales représentent un volume de 4'200 places en crèche manquantes à l'échelle du canton.

CONCLUSION

Bien que l'offre de places en crèche dans le canton de Genève ait augmenté au cours des quatre dernières années (environ 1'100 places supplémentaires) et que celle-ci présente de fortes disparités territoriales⁶, elle ne répond toujours pas aux besoins des familles si l'on considère leurs préférences.

En effet, en dehors du fait que le nombre d'enfants d'âge préscolaire continue d'augmenter, les opinions et attentes parentales font que la crèche est toujours le mode d'accueil de référence des familles⁷. Ainsi, les familles souhaitent avant tout une politique familiale qui permette d'améliorer l'offre d'accueil en crèche et également d'alléger les coûts de garde.

La difficulté pour trouver une place en crèche suscite de l'incompréhension, voire un sentiment d'injustice, chez les familles. C'est en particulier le cas quand l'organisation de la prise en charge de l'enfant est compliquée à mettre en place ou ne convient pas. De surcroît, les ajustements permettant aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle continuent à être principalement assumés par les mères (diminution du taux d'activité, retrait du marché de l'emploi et retour à l'emploi difficile).

Alexandre Jaunin, Laure Martz

Publications de l'OCPE/SRED

- Jaunin, A., Martz, L. (2018). «Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2017 ?» *Focus n°15*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Martz, L., Jaunin, A. (2018). «Petite enfance à Genève: données statistiques 2017». *Focus n°14*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Brüderlin, M., Jaunin, A. (2017). *Pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire. Description des pratiques tarifaires 2015/2016 et simulations des tarifs*. Canton de Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2016). «Petite enfance à Genève: dépenses consacrées par les familles genevoises pour l'accueil des jeunes enfants». *Focus n°11*, octobre. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). «Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants». *Focus n°7*, août. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). «Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants». *Focus n°6*, août. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). «Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents». *Focus n°3*, janvier. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). «Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève». *Focus n°2*, novembre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). «Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises». *Focus n°1*, octobre. Genève: OCPE/SRED.

Notes

- ¹ Courant mai-juin 2018, l'OCPE/SRED a mené cette enquête, avec la collaboration de l'Institut LINK, auprès d'un échantillon aléatoire et représentatif de familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire. 2'154 familles ont participé à cette enquête. Les précédentes enquêtes ont été réalisées en 2002 et 2014.
- ² Personne prenant en charge régulièrement dans son foyer des enfants, quel que soit son statut (totalement indépendante - déclarée ou pas, indépendante appartement à une association, dépendante travaillant dans une crèche familiale ou pour une structure de coordination).
- ³ Selon les parents, pour 56% des enfants confiés à une accueillante familiale de jour, celle-ci est agréée, c'est-à-dire qu'elle dispose d'une autorisation pour accueillir des enfants chez elle. Pour 28% des enfants, elle ne le serait pas, et pour 16% le parent enquêté ne sait pas.
- ⁴ En général, dans cette configuration la mère travaille un petit temps partiel ou à la maison, ou encore le père est au chômage ou en recherche d'emploi.
- ⁵ L'offre en crèche n'étant pas ou peu développée dans les petites communes, les familles qui le peuvent font une demande de place en crèche dans la commune de travail de l'un des parents. Toutefois, dans la quasi-totalité des communes, les parents habitant sur le territoire communal sont prioritaires par rapport aux parents y travaillant mais n'y habitant pas (cf. Benninghoff, Brüderlin, Jaunin [2017]. *Pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire*).
- ⁶ Voir les Focus n°14 et 15.
- ⁷ Voir les Focus n°1 et 2.